

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 18 mai 2021

Délibération
n°62-2021
Point 4.12.2

Point 4.12.2 de l'ordre du jour

Remises des frais de scolarité 2019-2020

EXPOSE DES MOTIFS:

Le Comité de direction de l'EM Strasbourg statue régulièrement sur des demandes de remises partielles, formulées par des étudiants inscrits dans le Programme grande Ecole ou dans le Programme Bachelor.

Il s'agit d'étudiants qui bénéficient,

- soit d'une remise totale de leurs frais de scolarité en raison d'un aménagement dans le temps de leur cursus, tel que prévu par la délibération 5.6.4 du CA Unistra (tableau des exonérations 2019-2020) en date du 2 juillet 2019,
- soit d'une remise totale ou partielle de frais accordée dans des cas spécifiques, tels que prévus par la délibération 4.1 du Conseil de l'EM Strasbourg en date du 14 mai 2012, et décidés sur le fondement de la délégation de pouvoir accordée par le CA Unistra au Président de l'Université en date du 26 mars 2013 (délibération 2.4 CA Unistra).

Chaque demande est préalablement instruite par le service Bourses et action sociale de l'Ecole, puis pré-validée par la responsable financière, avant passage en Comité de direction.

Nom	Montant de la remise
M.	3500 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil ont approuvé la remise de frais de scolarité accordée à une étudiante de l'EM Strasbourg au titre de l'année 2019-2020 à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la remise de frais de scolarité accordée à une étudiante de l'EM Strasbourg au titre de l'année 2019-2020.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	35
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 26 mai 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT